

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 9 décembre 2016 à 17h35 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Était absent : M. François Légaré

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des prévisions budgétaires 2017;
2. Programme triennal des immobilisations;
3. Adoption du règlement 314-2016 pour fixer le taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2017.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2017 s'établissent comme suit :

REVENUS

Taxes foncières municipales	855 105
Taxe spéciale – Services de la Sûreté du Québec	58 498
Taxe spéciale règl. emprunt no. 260-2010 (8 ^{ème} Rang)	27 529
Taxe spéciale règl. emprunt no. 283-2013 (Petit 11)	13 764
Taxe spéciale règl. emprunt no. 302-2016 (5 ^{ème} Rang)	30 970
Enlèvement des ordures	67 804
Vidange des installations septiques	41 097
Revenus de sources locales	108 425
Compensation voirie locale	178 376
Affectation surplus accumulés	0
Remboursement provincial FCCQ 8 ^{ème} Rang	10 663
Remboursement provincial PIRRL 5 ^{ème} Rang	7 781
Services de la Sûreté du Québec	58 129
Total des revenus	1 458 141

DÉPENSES

Administration générale

Législation	53 505
Gestion financière et administrative	108 071
Contributions de l'employeur	31 409
Greffe	7 000
Administration générale (autres)	164 754

Total administration générale 364 739

Sécurité publique

Protection contre les incendies	83 750
Sûreté du Québec	116 258
Sécurité incendies	11 271
Service de premiers répondants	20 713

Total sécurité publique 231 992

Transport routier

Voirie municipale	383 689
Enlèvement de la neige	153 837
Éclairage des rues	3 200
Circulation	1 000
Cours d'eau	5 000

Total transport routier 546 726

Hygiène du milieu

Enlèvement des ordures	99 013
Vidange des installations septiques	41 097
Égout	6 127
Récupération d'animaux	500

Total Hygiène du milieu 146 737

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Urbanisme 500

Loisirs et culture

Bibliothèque	16 620
Loisirs de Roxton Falls	17 500
Entente Loisirs de Granby	4 500
Régie intermunicipale	14 473
Écho des chutes	750
Accès régional aux loisirs (Acton Vale)	7 355
Maison jeunesse l'Oxy-bulle	7 000

Total Loisirs et culture 68 198

Immobilisations

Ameublement et équipement de bureau 500

Total immobilisations 500**Frais de financement**

Frais de banque 2 600

Remboursement emprunt 8^e rang 37 906

Remboursement emprunt réseau d'égout ch. des Chalets 6 106

Remboursement emprunt pavage Rang Petit 11 13 975

Remboursement emprunt pavage 5^{ème} Rang 38 162**Total frais de financement 98 749****Total des dépenses 1 458 141**

229-12-2016

1. **Adoption des prévisions budgétaires 2017**

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 s'établissent comme écrit ci-dessus;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 soient adoptées telles que soumises.

Adoptée

230-12-2016

2. **Adoption du programme triennal d'immobilisations (2017-2018-2019)**

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers que le programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier des années 2017, 2018 et 2019 soit adopté tel que soumis.

<u>2017</u>		
Travaux	Coûts estimés	Mode de financement
Rechargement et pavage du 9 ^{ème} Rang sur 1500 mètres	300 000 \$	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
Rechargement et pavage du 6 ^{ème} Rang sur 3100 mètres	812 000 \$	50% Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local; 50% Emprunt assumé par l'ensemble des immeubles imposables du territoire;

<u>2018</u>		
Travaux	Coûts estimés	Mode de financement
Réfection de la structure et des fossés du Rang 9 sur 1,5 km	140 000 \$	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

<u>2019</u>		
Travaux	Coûts estimés	Mode de financement
Resurfaçage du Rang 9 sur 1,5 km	300 000 \$	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

231-12-2015

3. **Adoption du règlement 314-2016 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2017**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 5 décembre 2016 par Mme Diane Ferland, conseillère;

À ses causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton et ledit conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

1. Taxes foncières générales

Qu'une taxe de 0,497 \$ du cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2017, sur tout le territoire, lot ou partie de lot, avec tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la Loi comme bien fonds et immeubles.

2. Taxe spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt 260-2010 (Réfection du 8ème Rang)

Qu'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité par le règlement d'emprunt numéro 260-2010 est, pour l'exercice financier 2017, de 0.016 \$/100 \$ d'évaluation imposable.

3. Taxe spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt 283-2013 (Pavage du rang Petit 11)

Qu'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité par le règlement d'emprunt numéro 283-2013 est, pour l'exercice financier 2017, de 0.008 \$/100 \$ d'évaluation imposable.

4. Taxe spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt 302-2016 (Pavage du 5ème Rang)

Qu'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité par le règlement d'emprunt numéro 302-2016 est, pour l'exercice financier 2017, de 0.018 \$/100 \$ d'évaluation imposable.

5. Taxe spéciale pour l'entretien du réseau d'égout du chemin des Chalets

Qu'une taxe spéciale annuelle de 45.37 \$ soit imposée et prélevée sur tous les immeubles desservis par le réseau d'égout dans le chemin des Chalets pour l'entretien du réseau d'égout et de la station de pompage du chemin des Chalets.

6. Taxe spéciale imposée aux immeubles desservies par le réseau d'égout du chemin des Chalets

Qu'une taxe spéciale annuelle de 111.00 \$ soit imposée et prélevée sur tous les immeubles desservis par le réseau d'égout dans le chemin des Chalets afin de rembourser les avances de fonds provenant du fonds général pour l'achat et l'installation du débit-mètre ainsi que le remboursement de dépenses effectuées (immobilisations) par la Municipalité du Village de Roxton Falls tel que prévu à l'entente intervenue.

7. Taxe de service imposée aux immeubles desservis par le réseau d'égout

Qu'une taxe de service annuelle de 59.44 \$ soit imposée et prélevée de tous les immeubles desservis par le réseau d'égout.

8. Taxe spéciale pour les services de la Sûreté du Québec

Qu'une taxe de 0,034 \$ du cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2017, sur tout le territoire, lot ou partie de lot, avec tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la Loi comme bien fonds et immeubles.

Qu'en plus de cette taxe une compensation annuelle de 115 \$ pour toutes les résidences, soit imposée et prélevée à tous les propriétaires de maisons ou de chalets.

9. Compensation pour le service d'enlèvement, de transport, d'élimination des matières résiduelles et des gros rebuts et la disposition des ordures

- Qu'une compensation annuelle de 134 \$ pour toutes les résidences, soit imposée et prélevée à tous les propriétaires de maisons ou de chalets.

10. Collecte des matières résiduelles pour les ICI (industries, commerces et institutions)

Qu'une compensation annuelle soit imposée et prélevée à tous les propriétaires d'un ICI (industries, commerces et institutions) présent sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton qui auront adressé une demande d'adhésion au service. La compensation annuelle s'établit comme suit :

<u>Collecte des résidus domestiques</u>	
Nombre et capacité des bacs	Prix par établissement par année
2 bacs de 240 l. ou 1 bac de 360l.	79.46\$
4 bacs de 240l. ou 2 bacs de 360l.	158.92\$
6 bacs de 240l. ou 3 bacs de 360l.	238.38\$

<u>Collecte des matières recyclables</u>	
Nombre et capacité des bacs	Prix par établissement par année
1 bac de 360l.	35.88\$
2 bacs de 360l.	71.76\$
3 bacs de 360l.	107.64\$
4 bacs de 360l.	143.52\$
5 bacs de 360l.	179.40\$

<u>Collecte des matières organiques</u>	
Nombre et capacité des bacs	Prix par établissement par année
1 bac de 240l.	29.08\$
2 bacs de 240l.	58.16\$
3 bacs de 240l.	87.24\$
4 bacs de 240l.	116.32\$
5 bacs de 240l.	145.40\$

11. Compensation pour la vidange des installations septiques

- Pour pourvoir au paiement des dépenses de la vidange des fosses septiques visées par le règlement #300-2015, il est exigé et il sera prélevé, pour l'année 2017, de chaque propriétaire de l'immeuble visé par le programme régional de vidange des installations septiques dans les limites du territoire de la Municipalité du Canton de Roxton, une compensation applicable à chaque immeuble isolé, qu'il soit permanent ou saisonnier dont il est propriétaire, un tarif de :

- Vidange permanente : 85 \$
Vidange saisonnière : 42.34 \$
Tarif additionnel pour vidange hors saison : 47.25 \$
- Vidange additionnelle : 158.01 \$
- Vidange additionnelle hors saison : 205.25 \$
- Déplacement inutile : 35 \$

12. Tarification pour les permis et licences :

- a) Permis pour les colporteurs 25 \$
- b) Permis pour les ventes de garage 10 \$
- c) Permis pour les feux en plein air 10 \$
- d) Permis pour l'installation d'un ponceau 10 \$
- e) Licences de chiens 10 \$

13. Tarif pour les permis de chenil : 100\$

14. Tarifification pour les photocopies et télécopies

- Copies en noir et blanc : 0,50\$/copie
- Copies couleur : 1\$ / copie
- Copies format 11x17 : deux fois le tarif d'une photocopie
- Télécopies : 1 \$ / envoi

15. Frais d'intérêts

Que des frais d'intérêts de 10 % l'an soient chargés sur les taxes et compensations imposées par le présent règlement, trente (30) jours après l'envoi des comptes.

16. Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à collecter ces dites taxes et compensations au bureau de la Municipalité du Canton de Roxton, situé au 216, rang Ste-Geneviève, à Roxton Falls.

17. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement # 314-2016
soit adopté pour être exécuté selon sa forme et sa teneur.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

232-12-2016

4. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
17 h 52.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code
municipal.
